

---

**DECISION N° : 018.01.2026**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du dispositif du Bouclier de sécurité de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition d'un véhicule hybride pour la police municipale.**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

**VU** le plan de financement ci-annexé,

**Considérant** le soutien et l'accompagnement du Conseil Régional d'Ile de France auprès des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement,

**Considérant** le dispositif du Bouclier de sécurité de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour le projet d'acquisition d'un véhicule hybride pour la Police Municipale,

**Considérant** la nécessité d'agrandir le parc automobile afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de prendre en compte le vieillissement des véhicules existants,

**Considérant** l'importance d'équiper la flotte automobile de véhicules électriques ou hybrides afin de réduire les émissions à effet de serre et améliorer la qualité de l'air,

**Considérant** la volonté de la municipalité de solliciter l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un véhicule hybride pour la police municipale,

**Considérant** que ce projet fait également l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**Article 1 :**

**DECIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif du Bouclier de sécurité de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour le projet d'acquisition d'un véhicule hybride pour la Police Municipale au taux de 30 % du coût HT des équipements et véhicules.

Le montant de l'acquisition est de 32 469,67 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 30 % de 32 469,67 € HT soit 9 740,90 € HT.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** le plan de financement joint en annexe.

**Article 3 :**

**DE SIGNER** tous documents s'y rapportant.

**Article 4 :**

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets 2026 et suivants.

**Article 5 :**

**PRECISE** que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public. Elle s'engage notamment à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la présente demande et le taux réellement attribué.

**Article 6 :**

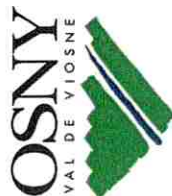
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 29 JAN. 2026

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



ACHAT D'UN VEHICULE HYBRIDE POUR LA POLICE MUNICIPALE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Détails du coût de l'équipement (investissement )

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant HT	TTC	Financiers	Montant HT	%
VEHICULE *	32 469,67 €	39 362,36 €	<b>Aides publiques</b>	4 870,45 €	15,0%
		- €	Département du Val d'Oise (15 % plafonné à 40 000 € HT/véhicule)		
			Région (30 % )	9 740,90 €	30,0%
		- €	<i>sous total</i>	<b>14 611,35 €</b>	45,0%
		- €	<b>Autofinancement</b>		
		- €	Ville d'Osny	17 858,32 €	55,0%
		- €			
<b>TOTAUX</b>	<b>32 469,67 €</b>	<b>39 362,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 469,67 €</b>	<b>100,0%</b>

\* Débours non taxables : carte grise = 398,76 €



Jean-Michel LEVESQUE,

Maire.